

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-012

Objet : Conventions d'Université Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

Approuve les conventions d'Université Côte d'Azur comme recensées dans les tableaux joints à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 31 janvier 2023

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-012**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 6 février 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 6 février 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	Faculté de droit - Université de TOULON	Président Université Toulon	INSPE	Directeur Administratif	13/09/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	1/09/2022 - 31/08/2023	8 866,94 €	0,00 €
	Ecole Supérieur de la Banque	Directeur Général	INSPE	Directeur Administratif	06/10/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	14/10/2022 - 31/02/2023	6 390,60 €	0,00 €
	TERRA NUMERICA	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT RESEAU EPTN	INSPE	Directeur	09/10/2022	Partenariat - contrat de prestation de services	partenariat et prestations de service pour les sites de La Seyne sur Mer	01/09/2022 - 31/08/2023	0,00 €	0,00 €
	DUC BASKET	Président	INSPE	Directeur	11/10/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	9/11/2022- 05/07/2023	810,00 €	0,00 €
	IMSAT/UPV	Directeur	INSPE	Directeur Administratif	28/10/22	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	7/11/2022 - 31/08/2023	22 970,41 €	0,00 €
	IFPVPS	Directrice	INSPE	Directeur	08/11/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	1/09/2022 - 31/08/2023	120 000,00 €	0,00 €
	AD-PEP83	PRESIDENT	INSPE	Directeur	01/12/2022	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	07/02/2023	650,82 €	0,00 €
	DSDEN VAR	SECRETAIRE GENERAL	INSPE	Directeur	09/01/2023	Mise à disposition ponctuelle des locaux	Mise à disposition de locaux du site Inspé de Draguignan	25/01/2023 - 28/06/2023	2 648,26 €	0,00 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
1	Association de gestion immobilière sociale des Alpes-Maritimes	Jean Quentric	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase Sport Collectif : Forum des Horizons	7 heures et 30 minutes	X	
2	Cavigal Nice Sports Section Gymnastique	Corinna Cozzi	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase Gym : Entraînement et Préparation des compétitions pour les stagiaires en master et en licence	4 heures		
3	Corpo staps	Titouan PAGEAUD , Maxime GRANGE	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention d' hébergement d'une association étudiante au sein d'université Côte d'Azur	Deux bureaux référencés 0.12 et 0.14 situés au rez-de-chaussée du bâtiment STAPS 2 d'une capacité d'accueil pour chacune des deux personnes : accueil et d'aide les étudiants dans leur parcours universitaire, de défendre leurs intérêts en STAPS, de participer à leurs loisirs et hors campus.	1 an		
4	Initiative Staps	Louis Hernandez	UCA	Jeanick BRISSWALTER		Convention d' hébergement d'une association étudiante au sein d'université Côte d'Azur	Un bureau référencé 0.15 situé au rez-de-chaussée du bâtiment STAPS 2 d'une capacité d'accueil de 2 personnes : de défendre les intérêts des étudiants en STAPS, participer à l'organisation de leurs loisirs , informer et documenter les étudiants selon leurs demandes, favoriser les travaux et projets concernant la filière STAPS	1 an		
5	Olympic Nice Natation	J. Monnot	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase combat du Campus Staps 2 ; Espace trampoline du Gymnase du Campus Staps 1	4 mois	X	
6	Olympic Nice Natation	J. Monnot	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public	Gymnase combat du Campus Staps 2 ; Espace trampoline du Gymnase du Campus Staps 1	6 mois	X	
7	Lycée Général et Technologique Bristol	Didier ANDRES	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		
8	Lycée de la Montagne	Corinne AMROUCH	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		
9	Collège Jean Franco	Pascale MATTIUZZI	Site Plaine du Var	Philippe GUETTI		Convention relative à la mise en œuvre de la charte égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence	En cordée vers STAPS	2022-2023		

GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
 BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
233	L'Atelier Breton	Mme Amélie GUIBERT	Faculté de médecine	M. P. BAQUÉ	18/11/2022	AOT	Exploitation d'une activité dite de foodtruck sur le campus Pasteur	17/11/2022 de 10h30 à 16h	15€ TTC	NEANT

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2022/270	2022/06/09	Contrat de collaboration de recherche	Valorisation de substances naturelles d'invertébrés marins de la République de Djibouti	CERD de Djibouti	ICN/CNRS UMR7272	Mohamed Mehiri	Signé	36.0	2022/09/01	40 000,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat de collaboration de recherche : 1										40 000,00 €	
2022/537	2022/12/01	Projet DiRVED	CCO M.Henri LANTERI		CNRS UMR7293	Philippe Stee	Signé	12.0	2022/10/01	0,00 €	
Nombre pour Projet DiRVED : 1										0,00 €	
Nombre total de contrats : 2 Montant total : 40 000,00 €											

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.